

# COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2023



## Affectation de résultats 2022

### DELIBERATION

N° D2023\_10

Le comité syndical, après avoir entendu le rappel des résultats du compte administratif de l'exercice 2022,

- Excédent de fonctionnement : 720 160,34€
- Excédent d'investissement : 494 155,73€
- Résultat de clôture : 1 214 316,07€

**Décide** à l'unanimité d'affecter l'excédent d'investissement **494 155,73€** au compte 001 en recettes d'investissement.

**Décide** à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement **720 160,34€**

- **95 701,34€** au compte 1068 en recettes d'investissement
- **624 459,00€** au compte 002 en recettes de fonctionnement

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

Jean-Louis ROCHUT



Le Président

Jean-Michel DEZELU

#### Nombre de membres

En exercice	24
Présents	23
Pouvoir	1

#### Votes

Pour	24
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation  
20 mars 2023

Secrétaire de séance  
Jean-Louis ROCHUT